

■ justice

# Privée de ses enfants depuis 16 ans une Toulonnaise attaque l'État

« Je n'ai jamais abandonné mes quatre enfants. C'est la justice qui m'a empêché de les voir grandir depuis seize ans. » Michelle Olivieri-Bauer n'a pas revu ses trois filles et son garçon depuis un divorce houleux en 1993. Assistée par Me Christine Ravaz, son avocate, cette Toulonnaise n'a cessé de se battre pour la reconnaissance de ses droits de mère. Cet après-midi, à partir de 14 heures, elle vient finaliser - espère-t-elle - le combat de toute une vie. Elle traduit, en justice, l'État français pour faute lourde devant la chambre civile du tribunal correctionnel de Toulon.

## Droits pas respectés et pas sanctionnés

« Il y a eu dysfonctionnement. J'avais des droits de visite. La justice ne les a jamais fait respecter. J'estime être victime du kidnapping de mes enfants. Quel juge a fait appliquer les décisions prises en ma faveur? », interroge-t-elle. Mieux, le non-respect de ses droits de visite a été constaté mais sans suite...

Cette nouvelle épreuve, l'expatriation dans l'armée l'envisage avec pragmatisme. « Je n'ai rien à perdre. J'ai tout perdu. La dernière fois que j'ai vu mes enfants, ils avaient 6, 11, 12 et 14 ans. Je ne sais pas à quoi ils ressemblent. Ce qu'ils font dans la vie. Pourtant, je n'ai jamais cessé de les aimer et de les chercher. »

Mère courage, elle n'a pas baissé les bras. « Je me suis re-



« On a essayé de me faire passer pour folle. On a même dit que j'étais morte. Mais je suis toujours là », confie Michelle Olivieri-Bauer. (Photo Rina Uzan)

trouvée à la rue. J'ai fait une grève de la faim. On a essayé de me faire passer pour folle. On a même dit que j'étais morte. Mais je suis toujours là. Debout. »

Après treize années de guerre judiciaire, c'est la cour européenne de justice qui reconnaît son statut de victime. Le 28 février 2006, les quinze magistrats européens (1) ont estimé que le service de la justice a commis « une faute lourde constituée par son incapacité à protéger son droit à une vie familiale ».

## Une affaire déjà dans l'histoire judiciaire

Son parcours sinueux est entré

dans l'histoire judiciaire. L'arrêt Plasse-Bauer est devenu une référence. Une jurisprudence. Mais la blessure est profonde. Pas cicatrisée.

« Je ne veux pas que mes enfants croient que je les ai abandonnés. Je veux aller jusqu'au bout. Que ceux qui ont commis des fautes soient sanctionnés. Mais mon but est de revoir mes trois filles et mon garçon. Je ne vis que pour cela. »

Seule, épuisée par ce terrible parcours du combattant, Michelle Olivieri-Bauer couche sur le papier ses doutes, ses angoisses, son parcours de mère privée de ses enfants. « J'ai rédigé plus de 2500 pages. Je veux laisser une trace de moi

à mes filles et à mon garçon. Chaque jour de plus sans eux est une réelle souffrance. Je veux leur crier combien je les aime. »

P. POLETTO

1. Cour européenne des droits de l'homme, requête n°21324/02 du 28 février 2006 (affaire dite Plasse - Bauer).

## Aliénation parentale : quand un parent s'accapare l'enfant

**Deux enfants kidnappés par leur père.** Une mère sans nouvelle d'eux pendant des années. L'affaire Fortin a des points communs avec celle de Michelle Olivieri-Bauer. « Je suis d'ailleurs allée assister à l'audience du tribunal correctionnel à Draguignan, explique cette dernière.

Je voulais entendre les témoignages des enfants. Savoir ce qu'ils pouvaient penser de leur mère. Certains mots que j'ai entendus m'ont fait souffrir. Il y avait une telle distance avec leur maman... » Et d'évoquer le syndrome de l'aliénation parentale, une situation reconnue pour la première fois par une juridiction pénale à... Toulon. « Il s'agit de maltraitance psychologique. Un parent peut ainsi tenir des propos qui discréditent l'autre; ce qui entraîne

un trouble affectif majeur chez les enfants et la rupture totale des relations », souligne-t-on à l'association contre l'aliénation parentale (Acalpa), dont des responsables seront aux côtés de M<sup>me</sup> Olivieri-Bauer aujourd'hui au tribunal.

« Mes enfants sont à ce jour majeurs. Je n'ai pas eu de leurs nouvelles. Il a fallu que j'engage une recherche dans l'intérêt des familles (RIF) pour savoir s'ils n'étaient pas en danger et pour les informer de mon existence. Je ne sais pas quelle image ils ont de moi. Ce qu'on a pu leur raconter », résume-t-elle.

R. P.

1. Shahi Yena, 18 ans, et Okoua, 17 ans, ont été enlevés par Xavier Fortin, leur père, après une séparation douloureuse, et soustraits à son autorité durant onze ans. Il a été condamné le 17 mars, à deux ans de prison, dont vingt-deux mois de prison avec sursis.

